



CV Xavier
Royer de Véricourt,
Délégué aux réserves
de la marine (DRES-M)



Mesdames, Messieurs les réservistes marins,

La réserve opérationnelle fait encore l'objet d'une actualité importante en ce début d'année 2018. Cette nouvelle « news letter » a pour objet de vous faire un point d'étape.

Le bilan de la réserve opérationnelle marine 2017 est très positif

Toutes les cibles ont été globalement atteintes, voire dépassées : 5 403 réservistes opérationnels sont actuellement sous contrat ; 186 500 jours d'activité ont été effectués ; cela représente 35 jours d'activité par an et par réserviste en moyenne. La protection du territoire national (protection de nos unités, défense maritime du territoire, cyberdéfense, renseignement...) est le premier domaine d'emploi des réservistes de la marine : 213 des 450 réservistes y sont employés quotidiennement, soit 47%.

En 2018, la marine a 4 objectifs principaux

1. Fin 2018, la réserve opérationnelle de la marine doit atteindre son **format définitif à 6 000 marins réservistes sous contrat**. L'objectif 2018 est donc le recrutement de 600 marins supplémentaires, mais le flux mesuré depuis la fin 2017 montre un léger tassement du recrutement qui, s'il se confirme, rendra l'atteinte de la cible finale délicate. **Il faut donc que chaque marin, d'active ou de réserve, se fasse l'ambassadeur de nos besoins de recrutement, tant d'active que de réserve, particulièrement auprès des jeunes et des compétences rares.**
2. La réserve opérationnelle fait l'objet depuis 2016, d'un effort financier significatif. En 2018, ces moyens ont été portés à 23 M€ (contre 12 M€ avant les attentats de 2015). **L'enjeu n'est donc plus financier, mais se porte sur le recrutement et la fidélisation des volontaires** capables d'assurer 168 000 jours d'activité/an, soit une moyenne de 37 jours/ an par réserviste (contre 23 avant les attentats).
3. Un document socle inédit paraîtra bientôt sur la **politique d'emploi des réserves de la marine** (réserve opérationnelle et réserve citoyenne de défense et de sécurité). À partir d'un état des lieux et de lignes directrices, ce document doit permettre de donner de la souplesse au système pour le rendre mieux adapté aux enjeux d'aujourd'hui (attractivité et simplicité pour les réservistes et leurs employeurs).
4. Un deuxième **test de rappel partiel de la réserve de disponibilité (RO2)** sera organisé à l'automne 2018 à Toulon. Le RETEX du premier exercice, « RAPARO Brest 2017 », a été positif tant sur le volet l'accueil que sur l'emploi réel des 34 réservistes qui se sont portés volontaires.

Simplification des processus de gestion et d'administration des réservistes : des améliorations notables grâce au mandat « Réserve 2019 »¹ de l'EMA :

- Modification de la Loi de 1999 à l'horizon 2025 : le **seuil standard d'activité** passera de 30 à **60 jours/an** dans le code de la défense pour les postes non opérationnels.
- Délai d'émission du **contrôle élémentaire de sécurité** : prohibitif il y a encore 6 mois, il a été considérablement réduit (30/45 jours en moyenne).
- **Solde** : l'objectif est de la payer **45 jours** en moyenne après la signalisation des activités (délai actuel moyen dans la marine dans 95% des cas : 60 jours).
- **Notation** : feuillet unique, dématérialisé et simplifié pour tous, dès 2019.
- **Acte d'engagement** : un modèle de contrat d'engagement (ESR) identique pour les trois armées.
- Le paiement des **mesures d'attractivité** ordonnées au bénéfice des membres de la garde nationale va perdurer en 2018 : financement du permis de conduire (1 000 €), prime de fidélité (250 €/an sur 5 ans), allocation mensuelle étudiant (1 200 €/an).
- Seule vraie difficulté, les **visites médicales** : pas d'amélioration à attendre à moyen terme sur les délais en raison d'une charge importante qui pèse sur le service de santé des armées.

Un outil novateur : le portail unique pour les réservistes sur Internet

C'est la mesure la plus visible et la plus concrète pour tous les candidats à la réserve, avec un impact fort pour tous les acteurs de la chaîne Réserve. Cet outil, qui va peu à peu se substituer au site actuel *SIRÉM*, permet désormais aux candidats sans passé militaire et aux anciens militaires de postuler pour un poste dans la réserve et de souscrire **en ligne** un contrat d'engagement dans la réserve. **2 000 postes** de réservistes dans la Marine y sont décrits. A partir de fin mai 2018, ce sera également l'unique moyen pour le réserviste sous ESR d'obtenir un e-billet (remplaçant du BUT) pour se rendre à la convocation de son employeur. Une expérimentation des e-billets est en cours par deux unités de la marine : ALFAN Brest et le Fort Lamalgue.

Pour ce faire, dans quelques semaines, chaque réserviste sera invité à créer son compte sur le nouveau portail unique des réserves www.reservistes.defense.gouv.fr.

Enfin, avant la fin de cette année, un nouveau module « Mes activités » permettra à tous les réservistes titulaires d'un ESR de répondre aux propositions d'activités de leurs unités respectives et aux employeurs de signaler, directement sur le site, l'activité effectuée. Ce futur procédé raccourcira encore le délai de paiement des activités du réserviste.

Il est important que les réservistes de la marine s'approprient ce nouveau système et fassent remonter leurs remarques afin que les besoins de la marine soient pris en compte au fil de l'eau des modifications techniques.



Le portail www.reservistes.defense.gouv.fr

¹ Après les premiers attentats, création du mandat interarmées « Réserve 2019 » qui met fin à plusieurs années de déflation des réservistes et qui a pour cible ambitieuse 40 000 réservistes opérationnels (vs 27 000 à l'époque : +48%), dont 1 500 hommes/jour employés à la protection du territoire national d'ici fin 2019 (37 jours d'activité/an/réserviste vs 23 en 2015).

Réserve de disponibilité (RO2)

Les anciens militaires ayant quitté l'institution depuis 5 ans constituent la réserve opérationnelle de 2eme niveau (RO2). Ces ex-militaires sont soumis à l'obligation de disponibilité, d'où l'appellation de « réserve de disponibilité », et doivent répondre aux rappels individuels /collectifs et rejoindre leur affectation dans les lieux et conditions qui leur seraient assignées. Même en temps de paix, leur armée d'appartenance peut procéder à ce rappel pour un simple contrôle d'aptitude.

À ce titre, et au moment de leur radiation des cadres d'active, les anciens marins ont désormais l'obligation légale de :

- **conserver pendant 5 ans les effets et équipements correspondant à la tenue la plus adaptée à leur exercice professionnel habituel ;**
- **fournir leurs coordonnées** postales, téléphoniques et numériques au bureau maritime des matricules de la direction du personnel militaire de la marine (DPMM/PM3/BMM : dpmm-pm3-bmm.cmi.fct@intradef.gouv.fr).

Grâce au portail des réserves sur Internet, et pendant les 5 ans suivant leur départ de l'institution, les anciens marins pourront vérifier et mettre à jour leurs informations personnelles **en ligne**.

La CCRO-M du 27 mars 2018

La quatrième édition de la commission consultative de la réserve opérationnelle de la marine (CCRO-M) s'est tenue au fort Lamalgue de Toulon le 27 mars 2018. Cet important rendez-vous annuel a encore permis un **dialogue franc, direct et constructif** avec les 20 représentants des réservistes officiers, officiers mariniers et quartiers-mâîtres venus de toute la France, et les gestionnaires ou les différents services qui œuvrent pour **améliorer votre quotidien** : le service du commissariat des armées (SCA), les services administratifs dont vous relevez (SAP des GSBdD), le bureau « condition du personnel militaire » (DPMM/CPM), le service de recrutement de la marine (SRM), le centre expert des ressources humaines de la marine (CERH-M), les antennes pour l'emploi des réservistes (APER), et bien sûr le bureau des réserves de la marine (DPMM/PM3)...

Cette commission a été l'occasion pour le secrétaire général de la Garde nationale, le général de division Poncelin de Raucourt, également délégué interarmées aux réserves, de venir personnellement confirmer la place majeure de la réserve opérationnelle. Il a également évoqué les perspectives d'évolution et les travaux en cours au plus haut niveau.

Le compte rendu de la CCRO-M est disponible sur la page marine du site Internet SIRÉM ([ici](#)).



Je vous donne rendez-vous sur SIRÉM cet été dans ma prochaine « news letter » pour vous tenir informés de tout ce qui concerne la réserve opérationnelle de la marine.

Chaque réserviste compte et la marine compte sur chaque réserviste !